

COMMUNE DE ROSIERS D'EGLETONS

Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

019-211917604-20250313-DEL_2025_11-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/03/2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 13 mars, le Conseil Municipal de la commune de Rosiers d'Égletons, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Gérard BRETTE, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 14

Date convocation : 03/03/2025

Secrétaire de séance : Fabienne AGNOUX

PRESENTS : Mesdames Jeanne-Marie AMOREIRA, Fabienne AGNOUX, Brigitte LAURENSOU, Sandrine LETOQUIN, Marie Claude AVELINO, Audrey PAREL, Stéphanie MAGNE, Messieurs Gérard BRETTE, Fernand ZANETTI, Georges CARAMINO, Francis GUILLOT.

ABSENTS EXCUSES : Jean-Claude TALBERT, Laurent GOURDOUX, Jacques GUILLAUMIE-BILLET.

PROCURATION(S) : Jacques GUILLAUMIE-BILLET donne procuration à Fernand ZANETTI.

Délibération n° 2025-11

Loyers des logements communaux

- **Considérant** le nouvel indice de référence créé par l'article L353-9-3 du code de la construction et de l'habitation modifié par la LOI n° 2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté-article 81

- **Considérant** les variations annuelles du nouvel indice de référence des loyers publié par l'INSEE le 15 janvier 2025, applicable au 1er janvier 2025 sur la base de l'IRL du 4^e trimestre 2024 qui est de 144.64.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **Décide** de procéder à une augmentation de 0.5% des loyers communaux pour l'année 2025 :
Les loyers seront les suivants :

- **279.37€ (Deux cent soixante-dix-neuf euros et trente-sept centimes)**, le loyer mensuel du logement de l'école

- **397.21€ (Trois cent quatre-vingt-dix-sept euros et vingt et un centimes)** le loyer du logement situé rue du Couderc.

- **216.93€ (Deux cent seize euros et quatre-vingt-treize centimes)** le loyer du logement 1 situé 17 rue Roger Peyricot.

- **357.10€ (Trois cent cinquante-sept euros et dix centimes)** le loyer du logement 2 situé 17 rue Roger Peyricot.

Membres : 14

Présents : 11

Représenté(s) : 1

Nombre de votants : 12

Exprimés : 12

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

Le Maire, Gérard BRETTE

La secrétaire de séance, Fabienne AGNOUX